

# Panorama des Parcs suisses 2011



# Panorama des Parcs suisses 2011

## Table des matières

1.	Introduction .....	2
2.	La Suisse des Parcs (24 mai 2011) .....	3
3.	Trois catégories de parcs .....	4
4.	Processus de création d'un parc .....	5
5.	Label « Parc d'importance nationale ».....	6
6.	Surface des parcs.....	7
7.	Régions biogéographiques de Suisse .....	8
8.	Population et communes.....	9
9.	Paysages d'importance nationale (IFP) .....	10
10.	Sites marécageux d'importance nationale .....	11
11.	Sites construits à protéger de Suisse (ISOS) .....	12
12.	Tourisme dans les parcs.....	13
13.	Photos sur les Parcs suisses .....	14
14.	Adresses des Parcs suisses.....	15

# 1. Introduction

Il y a cinq ans, il existait seulement un parc en Suisse : le Parc national suisse, créé en 1914, un des premiers parcs en Europe.

Aujourd'hui, une vingtaine de parcs d'importance nationale se trouve sur la carte suisse ; certains sont déjà en gestion et d'autres en création. Une douzaine de projets sont également en cours d'étude de faisabilité.

Quatre ans après l'entrée en vigueur de la base légale (Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN ; Ordonnance sur les parcs Oparcs, le 1<sup>er</sup> décembre 2007), les parcs se multiplient dans tous les parties du pays. Personne n'avait prévu un tel engouement des régions pour l'idée de parc naturel. Plusieurs projets ont certes dus être abandonnés, tels que récemment le parc naturel Urschweiz NW/UR ou le projet Seerücken TG. La population craignait – à tort – qu'un parc engendre des restrictions. Mais nombreuses sont les régions à avoir reconnu la chance que représente un parc pour l'espace rural et à avoir mis sur pied une solide association.

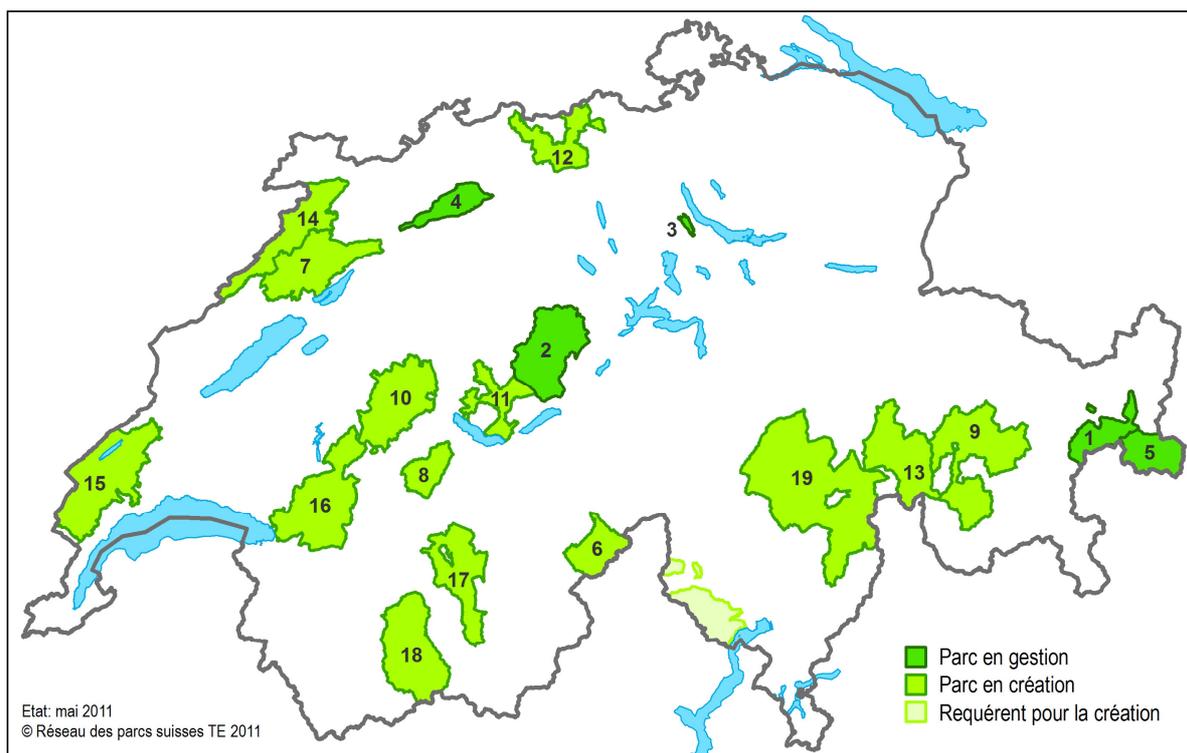
L'idée des « Parcs suisses » repose sur le principe de volonté. La population décide si sa commune veut faire partie d'un parc. Les parcs ne prennent vie que là où la population le souhaite.

La volonté politique est la condition préalable la plus importante pour créer un parc. Mais un futur parc doit bénéficier d'une forte valeur naturelle et paysagère ainsi que d'habitats intacts. Il doit aussi proposer un plan d'action convaincant pour la protection et la mise en valeur de la nature et du paysage ainsi que pour le renforcement de l'économie régionale. Il revient à l'association respective du parc où les communes ont la majorité, de décider quelles activités et projets concrets sont réalisés.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) examine les demandes et attribue à la région – lors de résultats positifs – le Label « Parc d'importance nationale ».

Le présent PANORAMA offre une série de chiffres et de faits sur les Parcs suisses. Mais pour découvrir la réalité d'un parc, il faut y aller.

## 2. La Suisse des Parcs (24 mai 2011)



- 1) Parc Naziunal Svizzer\* GR
- 2) UNESCO Biosphère Entlebuch\* LU
- 3) Wildnispark Zürich-Sihlwald\* ZH
- 4) Regionaler Naturpark Thal\* SO
- 5) Biosfera Val Müstair\* GR
- 6) Landschaftspark Binntal VS
- 7) Parc régional Chasseral BE/NE
- 8) Regionaler Naturpark Diemtigtal BE
- 9) Parc Ela GR
- 10) Regionaler Naturpark Gantrisch BE/FR
- 11) Regionaler Naturpark Thunersee-Hohgant BE
- 12) Jurapark Aargau AG
- 13) Naturpark Beverin GR

- 14) Parc naturel régional du Doubs JU/NE/BE
- 15) Parc naturel régional Jura vaudois VD
- 16) Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut FR/VD
- 17) Naturpark Pfyn-Finges VS
- 18) Parc naturel Val d'Hérens VS
- 19) Parc Adula GR/TI

*Requérant pour la création d'un parc d'importance nationale :*

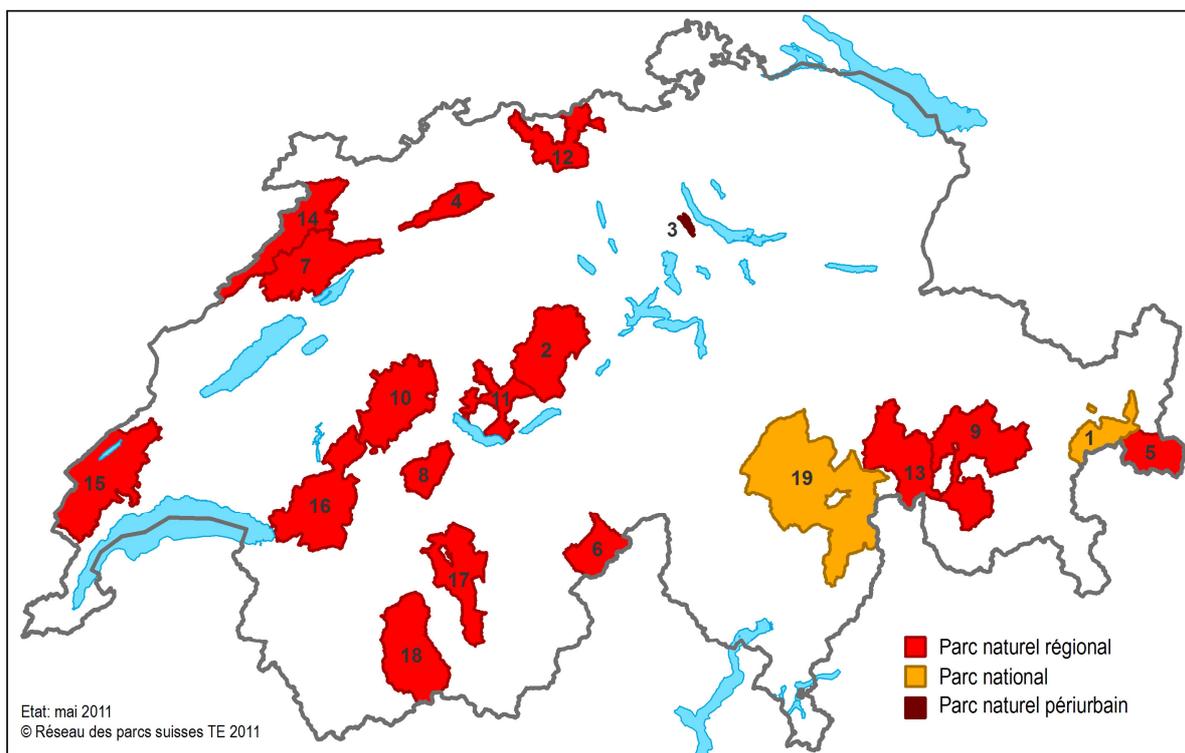
- 20) Parco Nazionale del Locarnese TI

\* Parcs en gestion ; les autres parcs en création

Actuellement, 5 parcs se trouvent en gestion, 14 parcs sont en création et 1 parc a soumis sa demande de création.

Les parcs sont répartis dans 12 cantons, mais les Grisons (5), Berne (4) et le Valais (3) comptent le plus de parcs.

### 3. Trois catégories de parcs



- 1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

La loi distingue trois catégories de parcs.

#### **Parcs national**

Le Parc national possède une zone centrale dans laquelle la nature évolue librement, avec sa propre dynamique. Dans sa zone périphérique, le paysage rural est entretenu et géré de manière durable.

#### **Parc naturel régional**

Le Parc naturel régional a deux objectifs: d'une part, maintenir et mettre en valeur les richesses naturelles et d'autre part, promouvoir le développement économique durable de la région. Il combine la protection et l'utilisation.

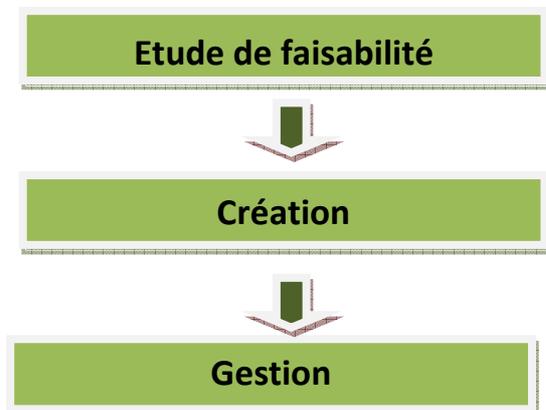
#### **Parc naturel périurbain**

Près des agglomérations urbaines, ce parc offre des biotopes intacts à la flore et à la faune. Dans sa zone périphérique, des activités de découverte de la nature sont proposées aux visiteurs.

Aujourd'hui, il existe un Parc naturel périurbain (Wildnispark Zürich-Sihlwald). Le Parc national qui existe depuis bientôt 100 ans devrait avoir deux nouveaux confrères (Adula et Locarnese). Les plus appréciés sont les Parcs naturels régionaux qui n'ont pas de zone centrale. D'après le droit suisse, les biosphères UNESCO doivent être reconnues « Parc naturel régional ».

## 4. Processus de création d'un parc

Entre l'idée et la réalisation d'un parc, le chemin est long. Ses étapes majeures peuvent être schématisées ainsi :



En principe, l'initiative de créer un parc vient de plusieurs communes ou d'une association d'aménagement régional. En premier lieu, l'organe responsable évalue si la région dispose des qualités nécessaires à la création d'un parc. La région doit réunir des valeurs extraordinaires en matière de paysage, nature et habitats ainsi qu'un potentiel pour une économie et un développement durable. Enfin, il faut pouvoir estimer si la population est en faveur d'un parc.

Une fois la faisabilité du parc attestée, les initiateurs du projet peuvent former une association et créer un plan de gestion. La Confédération prévoit que les communes qui se trouvent dans l'association du parc doivent avoir la majorité.

En outre, l'élaboration du plan de gestion requière la participation de tous les milieux intéressés.

Le plan de gestion est le « programme » pour la création du parc ; la phase de création peut durer jusqu'à quatre ans pour les parcs régionaux et six ans pour les parcs nationaux. Ce plan définit les structures nécessaires du parc, l'élaboration de la charte pour la gestion et la légitimation démocratique. De plus, il décrit des projets en matière de la nature, de paysage, d'économie et d'éducation à l'environnement.

Au cours de la phase de création, l'association du parc crée une charte en collaboration avec la population et les milieux intéressés. Une charte est un « programme » de la phase de gestion qui est limitée à dix ans.

L'entrée en gestion d'un parc requière le feu vert de la population locale. Une votation a lieu dans chaque commune pour décider de sa participation au parc. Après dix ans, la population peut à nouveau voter sur sa participation au parc.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) examine les demandes. Il attribue le Label « Candidat » pour la phase de création et « Parc d'importance nationale » pour la phase de gestion.

## 5. Label « Parc d'importance nationale »

Si un parc remplit toutes les conditions, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) lui attribue le label « Parc d'importance nationale ».

Durant la phase de gestion, la catégorie de parc est inscrite à côté du carré vert. Les possibilités sont : Parc national, Parc naturel régional et Parc naturel périurbain :



Durant la phase de création, un parc peut utiliser le label avec l'inscription « Candidat » :



Pour la communication, les parcs labellisés sont positionnés sous la marque ombrelle :



La marque est carrée, comme le drapeau suisse. L'écriture reprend la forme de la croix. La couleur verte est associée à la nature, ses changements de tons symbolisent le dynamisme du monde vivant.

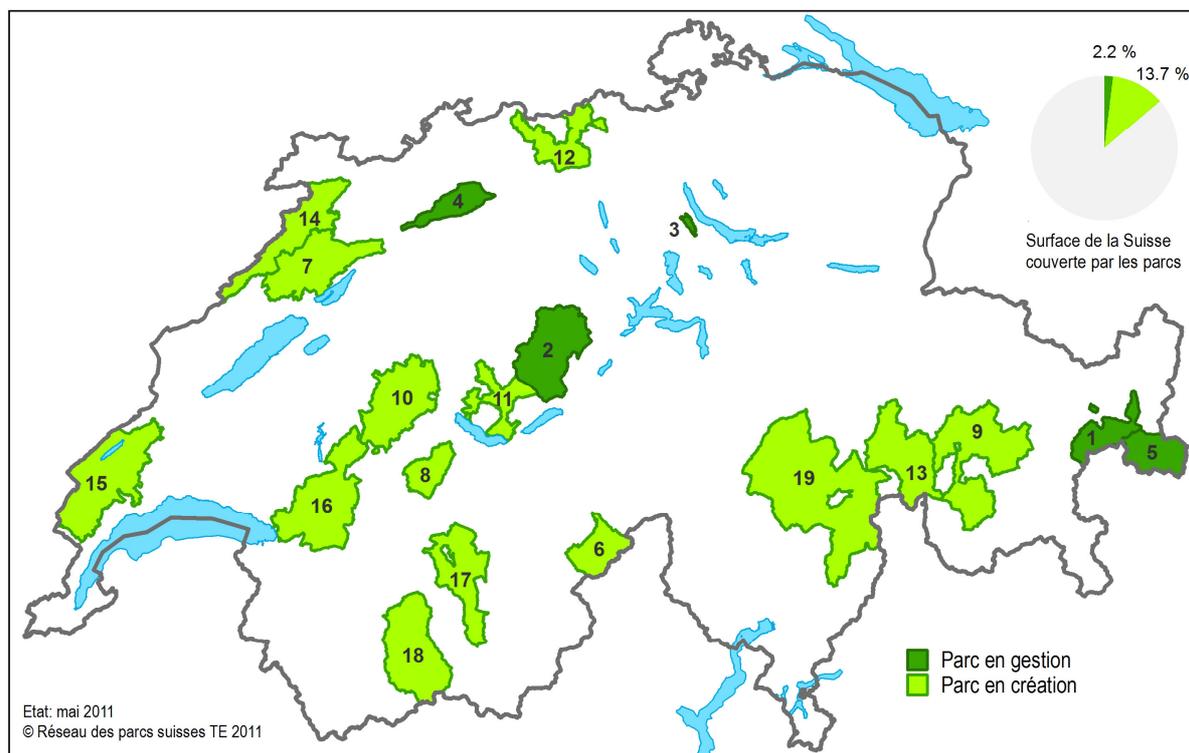
Les produits des parcs remplissant des conditions bien précises peuvent demander un Label produit à l'association du parc. Son apparence est la même que celle de la marque ombrelle

La marque est sous la protection de droits d'auteur et propriété de la Confédération. L'OFEV attribue la marque sur la base de critères clairs.

Le Réseau des parcs suisses, organisation faîtière des parcs et projets de parcs, utilise la marque ombrelle pour son logo :



## 6. Surface des parcs



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

Les 19 parcs en gestion et en création couvrent 15.9% de la surface totale de la Suisse.

Les 5 parcs en gestion couvrent 2.2% de la surface du pays et les 14 parcs en création, 13.7%.

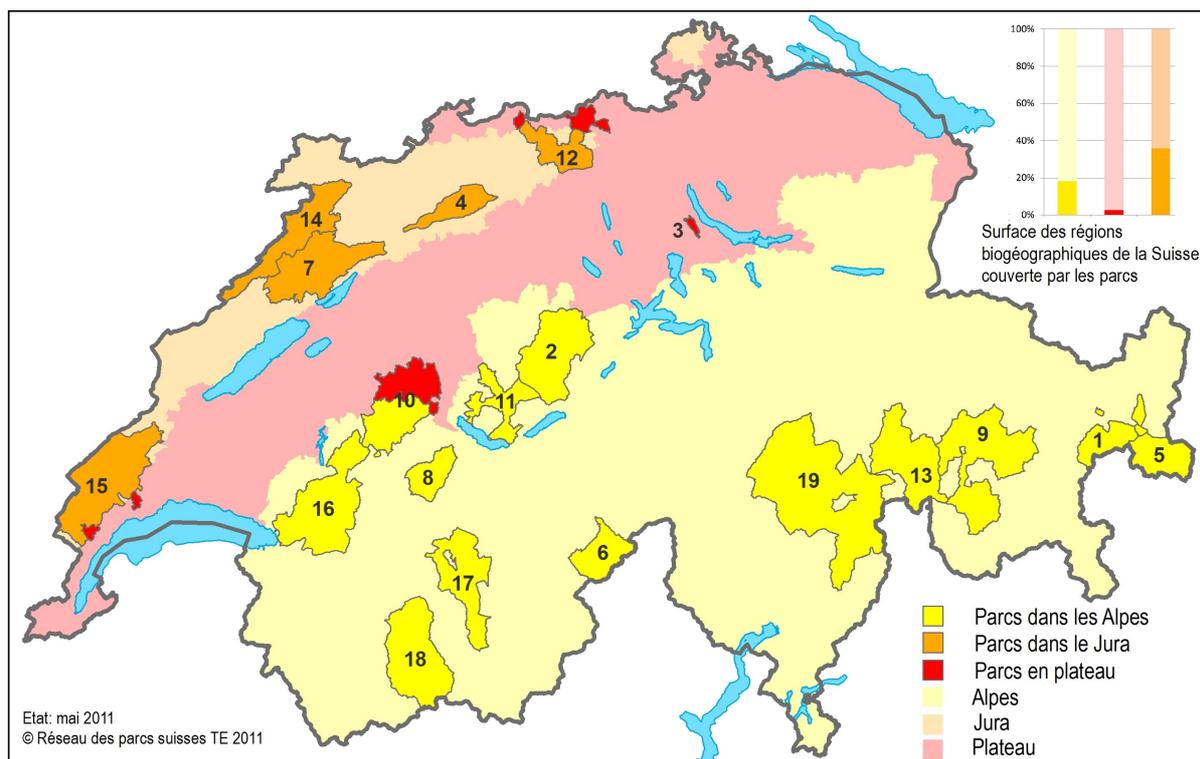
Un seul parc se trouve sur la zone de plateau, le Wildnispark Zürich-Sihlwald. Seul Parc naturel périurbain du pays, il est de loin le plus petit, avec ses 11 km<sup>2</sup>.

Le périmètre provisoire du projet de Parc national Adula est de 1064 km<sup>2</sup>.

Concernant les Parcs naturels régionaux : Ela (548 km<sup>2</sup>) et Jura vaudois (531 km<sup>2</sup>) sont les plus grands ; Diemtigtal (135 km<sup>2</sup>) et Thal (139 km<sup>2</sup>) sont les deux plus petits parcs.

La surface d'un parc suisse fait en moyenne 345 km<sup>2</sup>.

## 7. Régions biogéographiques de Suisse



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

La Suisse est divisible – de manière simplifiée – en trois régions biogéographiques : Jura (10.4%), plateau (27%) et Préalpes/Alpes (62.6%).

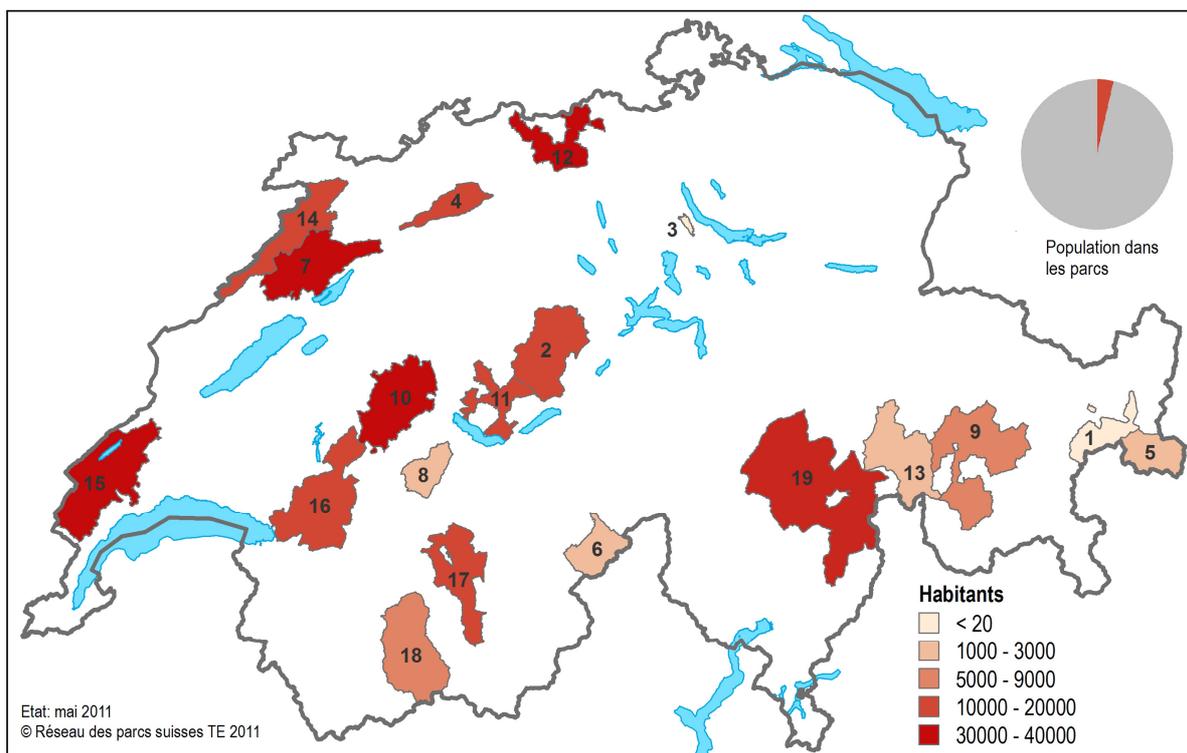
5 parcs se trouvent dans le Jura et dans les Préalpes.

Les Alpes réunissent la plus grande quantité de parcs. Ils sont répartis dans les cantons des Grisons (5) et du Valais (3).

La surface des parcs pour chaque région biogéographique est la suivante :

- Jura 35.7%
- Plateau 2.6%
- Préalpes/Alpes 18.3%

## 8. Population et communes



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

Les Parcs suisses couvrent 15.9% de la surface totale du pays. 268 des 2596 communes de la Suisse se situent entièrement ou en partie dans des parcs. Cela équivaut à 10.3% des communes du pays.

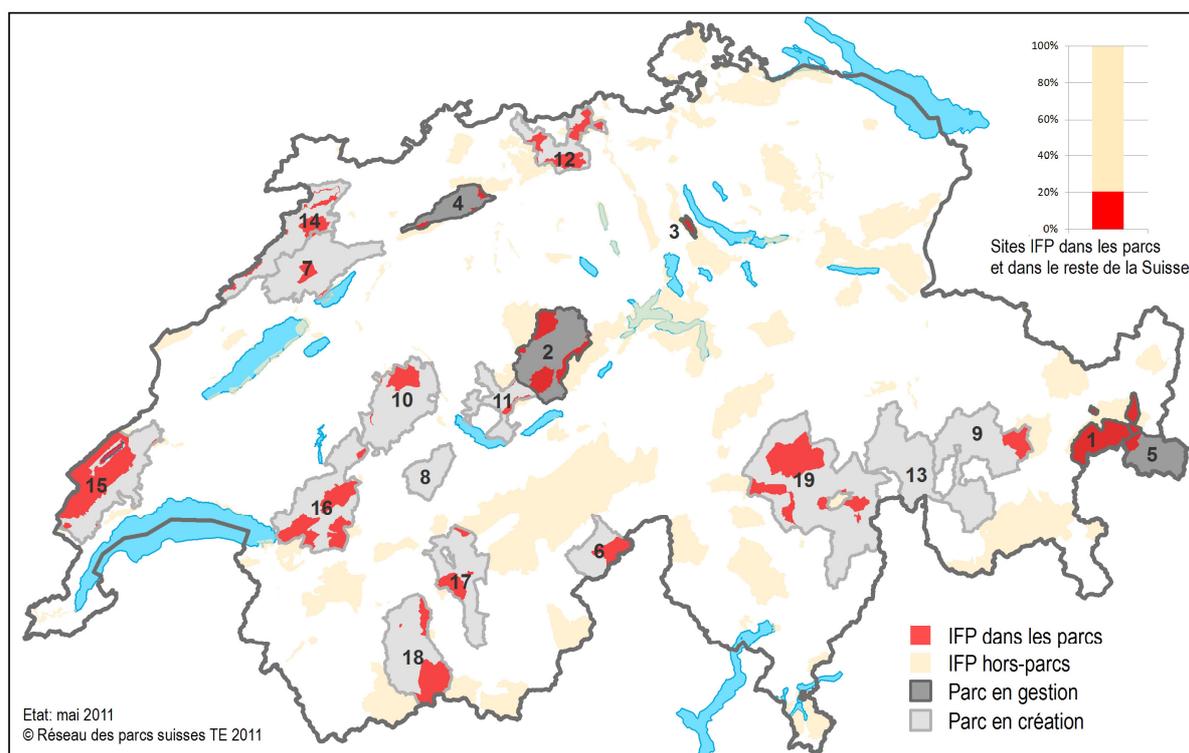
Les parcs sont « portés » par les communes. Leurs représentants ont la majorité dans les comités et les assemblées de membres des parcs. La population choisit si sa commune fait partie du parc ou non.

Les parcs comprennent surtout des espaces ruraux, par conséquent, leur taux de population est moins élevé que dans le reste de la Suisse.

270'000 personnes au total habitent dans les communes des parcs, c'est-à-dire 3.5% de la population suisse.

Avec ses 1200 habitants, le parc Binntal est le moins peuplé. Quant au Juraparc Aargau, ses 38'200 habitants en font le parc le plus peuplé.

## 9. Paysages d'importance nationale (IFP)



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal;  
7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura  
Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut;  
17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

Depuis 1977, la Suisse dispose de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). L'inventaire a pour but de garantir la protection et le maintien de la diversité paysagère de la Suisse.

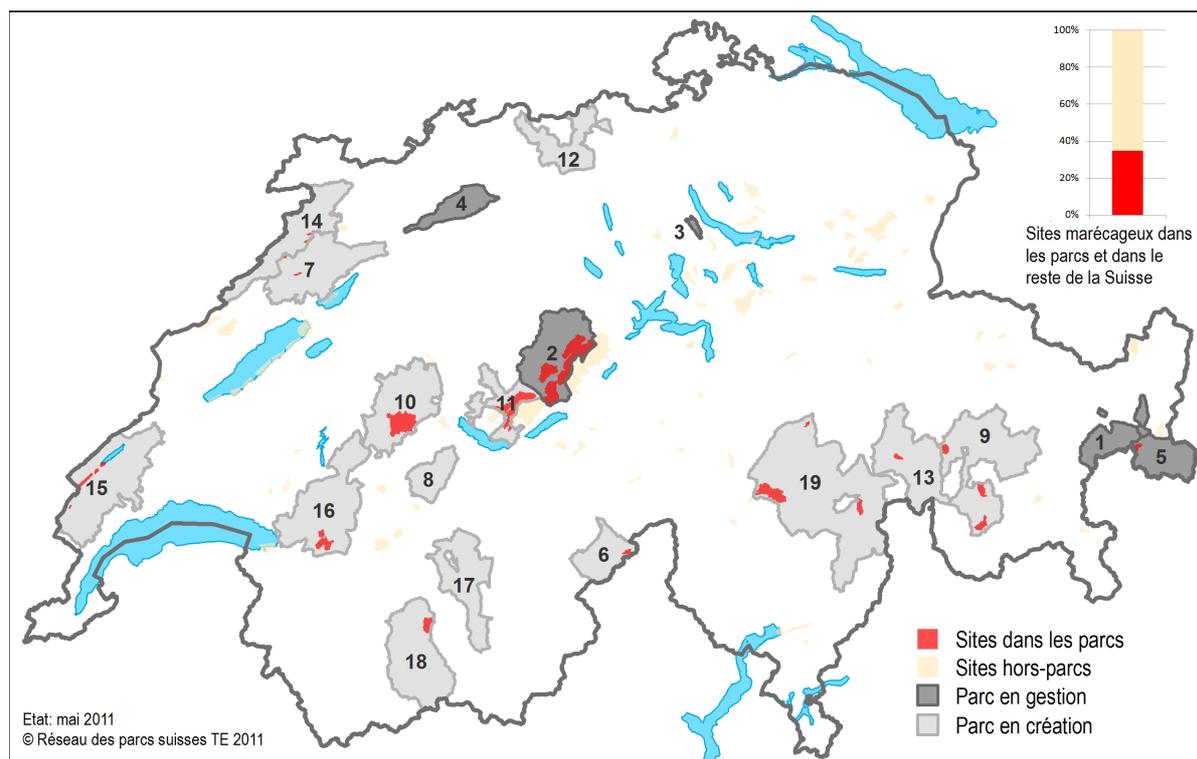
L'IFP contient en tout 191 objets, tant des paysages uniques ou typiques suisses que des paysages de détente et des monuments naturels.

Bien que les parcs ne couvrent que 15.9% de la surface totale de la Suisse, ils réunissent 20.6% de la surface des sites IFP.

Presque tous les parcs ont soit une partie, soit plusieurs objets IFP.

En tout, 50 objets IFP se trouvent entièrement ou en partie dans les parcs suisses.

## 10. Sites marécageux d'importance nationale



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantersch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyng-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

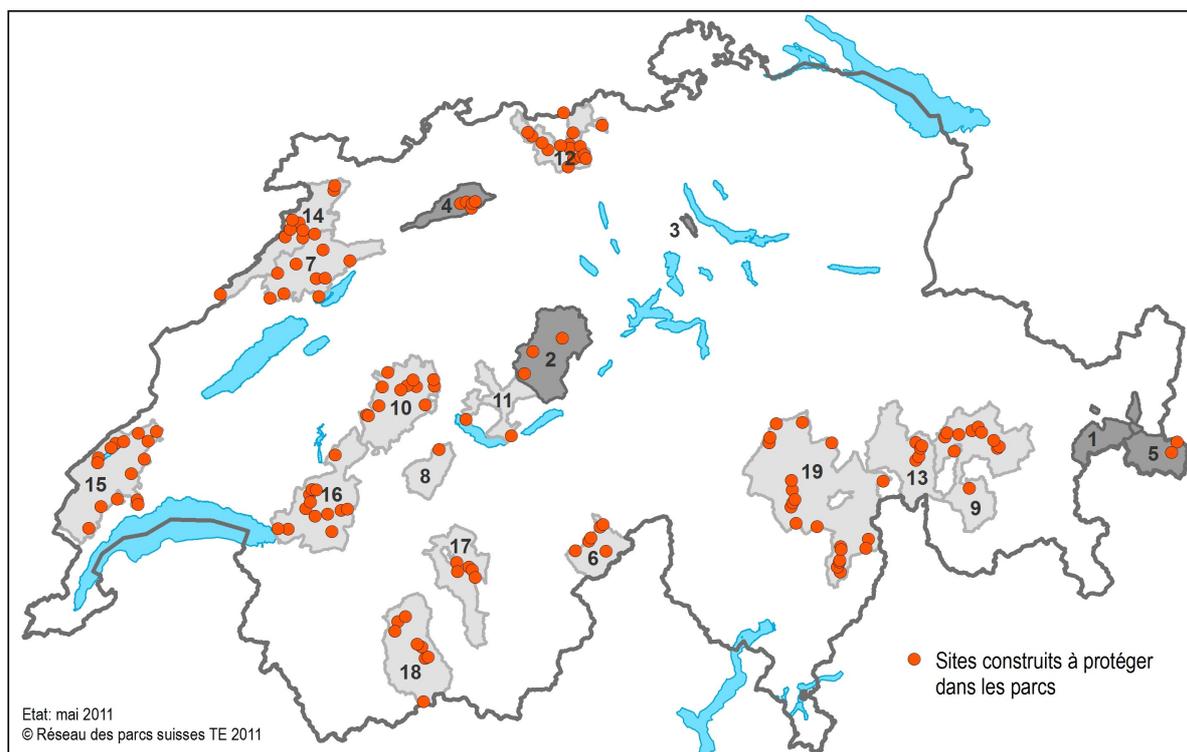
Lorsque les glaciers se sont retirés après la dernière ère de glaciation, de vastes marais se sont formés sur tout le territoire. Avec le temps, la forêt a repoussé ces habitats constamment humides. Les humains y ont ensuite contribué par des drainages et destructions des tourbières.

En Suisse, les marais existants sont d'une grande valeur pour la nature. Ils abritent un grand nombre d'animaux et de plantes rares et menacés.

Les marais et les sites marécageux sont protégés en Suisse depuis 1987 (initiative de Rothenturm).

Bien que la surface des parcs ne fasse que 15.9% de la surface de la Suisse, 34.6% des sites marécageux d'importance nationale se trouvent dans les parcs. Parmi eux, le deuxième plus grand site marécageux de Suisse, « Sörenberg », se trouve dans la Biosphère UNESCO d'Entlebuch.

## 11. Sites construits à protéger de Suisse (ISOS)



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

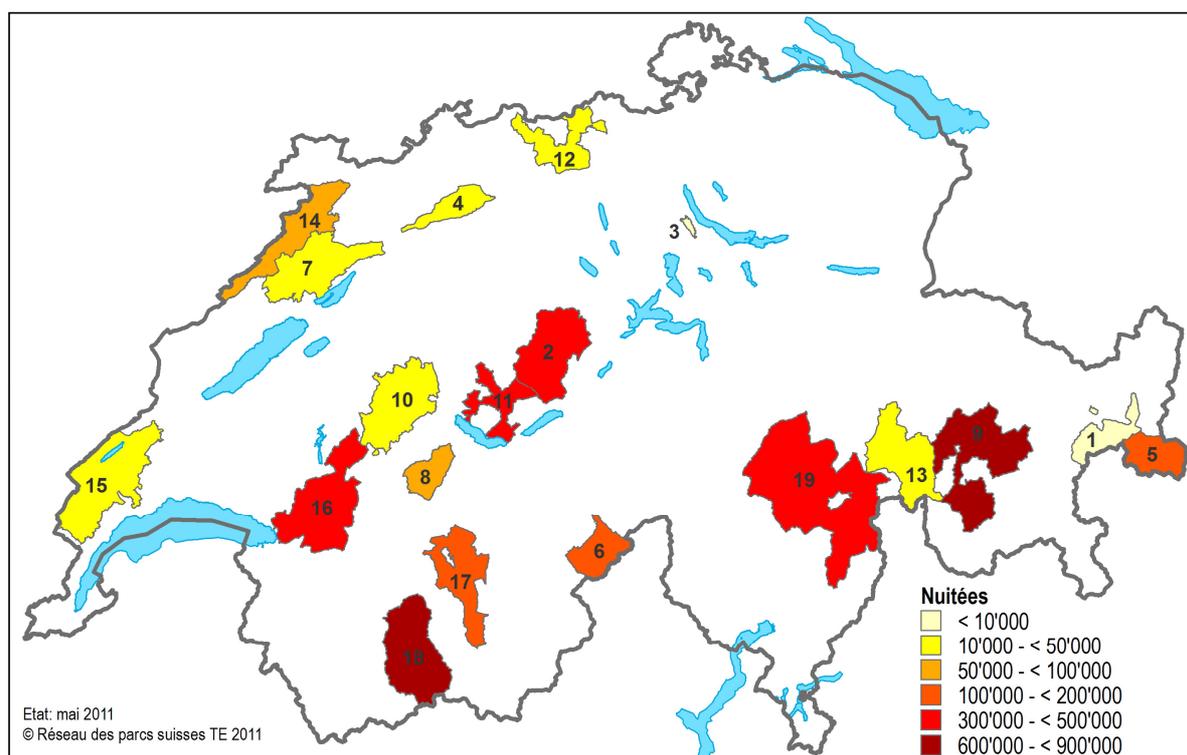
L'inventaire des sites construits à protéger compte 1281 sites construits d'importance nationale (état : 2010). L'inventaire n'évalue pas seulement des bâtiments mais un site dans son ensemble avec ses environs.

En plus de la documentation sur l'état de l'habitat, il fait des suggestions relatives à la planification de la conservation de l'héritage construit pour futures générations.

268 communes font partie des parcs, c'est 10.3% des 2596 communes de la Suisse (état : 2010).

Dans les communes des parcs, on trouve en tout 119 sites construits d'importance nationale. Cela équivaut à 9.2% de l'ensemble des sites construits de Suisse.

## 12. Tourisme dans les parcs



1) Parc Naziunal Svizzer; 2) Entlebuch; 3) Sihlwald; 4) Thal; 5) Val Müstair; 6) Binntal; 7) Chasseral; 8) Diemtigtal; 9) Ela; 10) Gantrisch; 11) Thunersee-Hohgant; 12) Jura Aargau; 13) Beverin; 14) Doubs; 15) Jura vaudois; 16) Gruyère Pays-d'Enhaut; 17) Pfyn-Finges; 18) Val d'Hérens; 19) Adula

Les parcs suisses sont des paysages de détente par excellence.

Ils offrent aux visiteurs des paysages naturels et ruraux, des découvertes uniques, des histoires passionnantes et des spécialités régionales étonnantes.

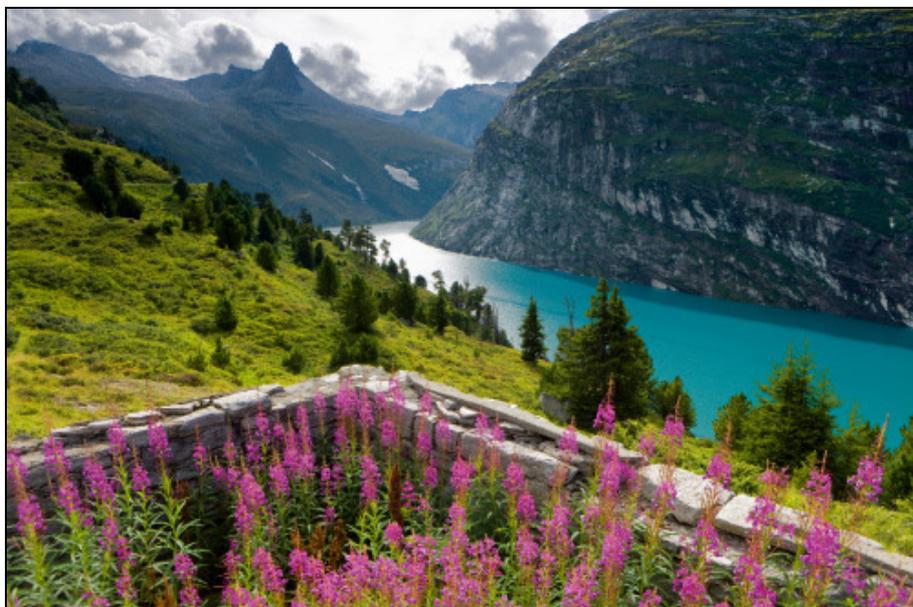
Il y a peu de données sur l'impact du tourisme dans les parcs, à l'exception d'une étude datant de 2000. Jadis, Irène Küpfer avait estimé la valeur-ajoutée touristique du Parc national suisse à 21 millions de francs par année.

Il est généralement admis qu'un parc apporte de 10 à 20% de nuitées en plus dans la région. Les visiteurs des parcs s'intéressent avant tout à la nature, la culture et à la gastronomie locale.

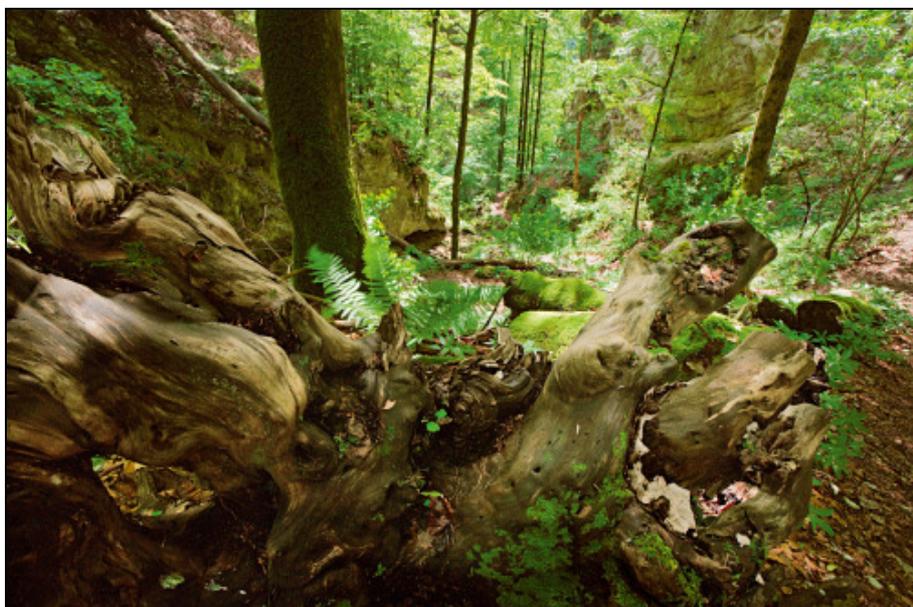
Un simple coup d'œil sur les statistiques d'hébergement dans les parcs révèle que le tourisme est différent selon les parcs. Le nombre de nuitées varie entre 10'000 et 900'000. Au total, cela correspond environ à 4 millions de nuitées.

## 13. Photos sur les Parcs suisses

Les images sur les Parcs suisses sont téléchargeables sur [www.swiss-image.ch](http://www.swiss-image.ch), à la rubrique « Nature Travel ».



Le lac de Zervreila dans la vallée de Vals – Parc Adula



Dans la gorge du Loup, près de Welschenrohr – Parc naturel régional Thal

## 14. Adresses des Parcs suisses

### Schweizerischer Nationalpark

Chastè Planta-Wildenberg, 7530 Zernez  
Tel. 041 851 41 41 / [info@nationalpark.ch](mailto:info@nationalpark.ch)  
[www.nationalpark.ch](http://www.nationalpark.ch)

---

### UNESCO Biosphäre Entlebuch

Chlosterbüel 28, 6170 Schüpfheim  
Tel. 041 485 88 50 / [zentrum@biosphaere.ch](mailto:zentrum@biosphaere.ch)  
[www.biosphaere.ch](http://www.biosphaere.ch)

---

### Biosfera Val Müstair

Center da Biosfera Chasa cumünala  
7532 Tschieriv, Tel. 081 850 09 09  
[info@biosfera.ch](mailto:info@biosfera.ch) / [www.biosfera.ch](http://www.biosfera.ch)

---

### Regionaler Naturpark Thal

Tiergartenweg 1 – PF 255, 4710 Balsthal  
Tel. 062 386 12 30 / [info@regionthal.ch](mailto:info@regionthal.ch)  
[www.naturparkthal.ch](http://www.naturparkthal.ch)

---

### Wildnispark Zürich-Sihlwald

Alte Sihlthalstrasse 38, 8135 Sihlwald  
Tel. 044 722 55 22 / [info@wildnispark.ch](mailto:info@wildnispark.ch)  
[www.wildnispark.ch](http://www.wildnispark.ch)

---

### Regionaler Naturpark Gantrisch

Hintere Gasse 3, 3132 Riggisberg,  
Tel. 031 808 00 20 / [info@gantrisch.ch](mailto:info@gantrisch.ch)  
[www.gantrisch.ch](http://www.gantrisch.ch)

---

### Parc Ela

Viglia veia Gelgia 20, 7450 Tiefencastel,  
Tel. 081 508 01 12 / [info@parc-ela.ch](mailto:info@parc-ela.ch)  
[www.parc-ela.ch](http://www.parc-ela.ch)

---

### Jurapark Aargau

Schulstrasse 55, 5224 Linn  
Tel. 062 877 15 04 / [info@jurapark-aargau.ch](mailto:info@jurapark-aargau.ch)  
[www.jurapark-aargau.ch](http://www.jurapark-aargau.ch)

---

### Parc régional Chasseral

CP 219, 2610 Saint-Imier  
Tel. 032 942 39 49 / [info@parcchasseral.ch](mailto:info@parcchasseral.ch)  
[www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch)

---

### Regionaler Naturpark Thunersee-Hohgant

Bächelmatt 49, 3127 Lohnstorf,  
Tel. 033 511 27 11 / [info@ihrpark.ch](mailto:info@ihrpark.ch)  
[www.ihrpark.ch](http://www.ihrpark.ch)

---

### Regionaler Naturpark Diemtigtal

Touristcenter Naturpark, BLS Bahnhof,  
3753 Oey, Tel. 033 681 26 06  
[naturpark@diemtigtal.ch](mailto:naturpark@diemtigtal.ch) / [www.diemtigtal.ch](http://www.diemtigtal.ch)

---

### Naturpark Beverin

Center da Capricorns, 7433 Wergenstein  
Tel. 081 630 70 83 / [info@naturpark-beverin.ch](mailto:info@naturpark-beverin.ch)  
[www.naturpark-beverin.ch](http://www.naturpark-beverin.ch)

---

### Parc naturel régional du Doubs

6 Place du 23 Juin, CP 316,  
2350 Saignelégier, Tel. 032 420 46 70  
[info@parcdoubs.ch](mailto:info@parcdoubs.ch) / [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)

---

### Parc naturel rég. Gruyère Pays-d'Enhaut

Place du Village 6,  
1660 Château-d'Oex, Tel. 026 924 76 93  
[info@pnr-gp.ch](mailto:info@pnr-gp.ch) / [www.pnr-gp.ch](http://www.pnr-gp.ch)

---

### Parc naturel régional Jura vaudois

CP 33, 1188 St-George, Tel. 022 366 51 70  
[info@pnr-juravaudois.ch](mailto:info@pnr-juravaudois.ch)  
[www.pnr-juravaudois.ch](http://www.pnr-juravaudois.ch)

---

### Naturpark Pfyn-Finges

CP 65, 3970 Salgesch, Tel. 027 452 60 60  
[admin@pfyn-finges.ch](mailto:admin@pfyn-finges.ch) / [www.pfyn-finges.ch](http://www.pfyn-finges.ch)

---

### Parc naturel Val d'Hérens

Rue Principale 13, 1982 Euseigne,  
Tel. 027 281 28 15 / [info@valdherens.ch](mailto:info@valdherens.ch)  
[www.valdherens.ch](http://www.valdherens.ch)

---

### Landschaftspark Binntal

Postfach 20, 3996 Binn, Tel. 027 971 50 50  
[info@landschaftspark-binntal.ch](mailto:info@landschaftspark-binntal.ch)  
[www.landschaftspark-binntal.ch](http://www.landschaftspark-binntal.ch)

---

### Parc Adula

Centro dei Servizi Regionali,  
6535 Roveredo, Tel. 091 827 37 65  
[info@parcadula.ch](mailto:info@parcadula.ch) / [www.parcadula.ch](http://www.parcadula.ch)

---

### Parco nazionale del Locarnese

CP 323, 6601 Locarno, Tel. 091 751 83 05  
[samantha.bourgoin@bluewin.ch](mailto:samantha.bourgoin@bluewin.ch)  
[www.parconazionale.ch](http://www.parconazionale.ch)

---



## Panorama des Parcs suisses 2011

Les Parcs suisses font partie des paysages naturels et ruraux les plus authentiques de notre pays. Actuellement, 5 parcs sont en gestion et 14 en création. Parmi eux, on trouve 3 Parcs nationaux, 1 Parc naturel périurbain et 15 Parcs naturels régionaux.

Le „Panorama des Parcs suisses“ offre pour la première fois quelques faits et chiffres sur les parcs suisses : les 19 parcs couvrent 15.9% de la surface de la Suisse. Ils abritent 34.6% des sites marécageux, 20.6% des paysages d'importance nationale et 9.2% des sites construits à protéger. 268 communes font partie des parcs, ce qui équivaut à 10.3% des communes en Suisse. 270'000 personnes, soit 3.5% de l'ensemble de la population, vivent dans les parcs suisses.

## Réseau des parcs suisses

Le Réseau des parcs suisses est l'organisation faîtière des parcs et des projets de parcs. L'association compte actuellement 20 membres ordinaires et 4 membres associés. Le Réseau est chargé de promouvoir l'échange d'expérience entre les parcs, de les représenter au niveau national et de gérer les relations publiques. Le siège du Réseau se situe à Berne.

Réseau des parcs suisses  
Monbijoustrasse 61  
3007 Berne

Tél. 031 381 10 71

info@paerke.ch

**www.paerke.ch**